



Question n° 25 de FOURNY Dimitri

à LUTGEN Benoit -- Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

N° : 25 (2007-2008) 25

Réception : 01 octobre 2007

Echéance : 22 octobre 2007

Matière : Urbanisme et Aménagement du Territoire - Assainissement de sites - S.I.R. -

**Objet :** Assainissement des terrains et des sites ayant abrité une station-service.

## Question écrite

Depuis la reconnaissance officielle du BOFAS (Fonds d'assainissement des sols des stations-service) le 26 mars 2004, une première vague de recensement des sites ayant abrité une station-service a permis de répertorier à ce jour plus de 1.000 dossiers d'assainissement.

Ces dossiers seront, semble-t-il, traités dans les années à venir, au rythme probable de 100 dossiers par an.

Monsieur le Ministre peut-il me faire savoir, par province, où sont situés ces sites ? Quels sont les sites qui ont été assainis jusqu'à ce jour ? Quel est le programme d'assainissement pour les deux prochaines années ? Quel est le budget annuel réservé à ces assainissements ?

## Réponse

Le budget annuel d'assainissement du Fonds Bofas est de l'ordre de quatre millions d'euros.

Dans le tableau 1 ci-dessous est repris l'état d'avancement du programme d'assainissement de Bofas, par province.

Tableau 1 : programme d'assainissement

Nombre de sites assainis, en cours d'assainissement ou à assainir (prévision)

	2005,2006 et 2007	2008
Province de Brabant wallon	4	4
Province de Liège	11	5
Province de Namur	11	8
Province de Hainaut	29	15
Province de Luxembourg	7	4

Le programme 2008 doit encore être approuvé par la Commission interrégionale de l'assainissement des sols – CIAS – et le programme 2009 n'est quant à lui pas encore proposé.

Par ailleurs, le nombre de dossiers en situation de fermeture actuellement inscrits dans les projets de Bofas est le suivant :

Tableau 2 : dossiers de fermeture inscrits

---

Province de Brabant wallon	21
Province de Liège	72
Province de Namur	58
Province de Hainaut	123
Province de Luxembourg	44

---

A ce jour, neuf sites sont considérés comme définitivement assainis. Ils sont implantés à Plainevaux, Anderlues, Neuville, Soignies, Dampremy, Ambly, Wellin, Liège et Bernissart.

Il faut enfin signaler que Bofas ne gère pas directement les assainissements à opérer sur les sites des stations-service qui poursuivent leurs activités. Dans ce cadre, en effet, les assainissements sont réalisés par les exploitants et remboursés, dans les limites fixées par l'accord de coopération, par Bofas.